

Événement

L'U2P incarne le "vivre mieux" à la compétition mondiale des métiers Worldskills
Page 2

Emploi

Maintien du niveau d'embauches en dépit d'une baisse d'activité
Page 2

Protection sociale

L'U2P se réjouit de la mise en œuvre de la réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants
Page 3

Événement

Rencontres de l'U2P : le rendez-vous des chefs d'entreprise de proximité et de leurs représentants
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Apaiser le pays en bâtissant des majorités de projets

Lors du second tour des élections législatives, les Français n'ont pas fait émerger une majorité claire. Alors que le pays reste dans l'attente de la nomination d'un Premier ministre et de la formation d'un gouvernement, l'U2P appelle à sortir des combats idéologiques d'arrière-garde et à bâtir des majorités de projets.

« On est dans une situation d'inquiétude, nous, petites entreprises, parce que l'on manque de visibilité. Nous sommes dans les territoires, nous ne délocalisons pas. C'est toujours sur les petites entreprises que l'on va venir taper et c'est en cela que l'on est inquiets » a expliqué Michel Picon, Président de l'U2P. Face au climat actuel d'incertitude, à l'endettement de la France et à la menace de mesures totalement inadaptées aux petites entreprises, l'U2P appelle les nouveaux députés à travailler dans un esprit de partenariat, en cherchant à dégager des compromis raisonnables, en sollicitant les partenaires sociaux qui savent trouver des accords dans les domaines économiques et sociaux, et en étant davantage à l'écoute des territoires et de la société civile. Les chefs d'entreprise de proximité, tout comme les Français qu'ils côtoient au quotidien, attendent qu'on leur apporte des solutions simples et pragmatiques, et qu'on leur donne de la visibilité. Ainsi, l'U2P invite notamment à reprendre l'examen (interrompu par



la dissolution) de la loi simplification en mettant en œuvre rapidement le test TPE-PME. Une nouvelle loi Travail sera également nécessaire pour traiter du pouvoir d'achat, du financement de la protection sociale mais également de la transposition dans la loi des accords nationaux interprofessionnels du 24 avril 2024 relatifs au CETU, aux reconversions professionnelles et à la mutualisation du licenciement pour inaptitude des seniors. L'U2P est partisane de la nomination d'un gouvernement technique dirigé par un connaisseur du monde du travail : un patron ou syndicaliste

reconnu. Michel Picon a ajouté « Il faut appeler des gens qui ont la capacité de discuter ensemble pour défendre des projets et des accords utiles aux salariés, utiles aux entreprises, utiles à l'économie du pays. Souvent les partenaires sociaux qui ne sont pas d'accord au départ parviennent à des accords. Les parlementaires devraient s'en inspirer en faisant un pas les uns vers les autres. Et si la classe politique n'arrive pas à trouver la sagesse de travailler ensemble pour régler les problèmes tels que le pouvoir d'achat, l'inflation débordante, la sécurité, ou encore l'accès au logement, il faut laisser la main aux partenaires sociaux. » ●

L'U2P incarne le "vivre mieux" à la compétition mondiale des métiers Worldskills

L'U2P et ses quatre composantes seront présentes pour valoriser l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales auprès des jeunes lors des "JO des métiers" à Lyon du 10 au 15 septembre.

La France accueille la plus importante compétition mondiale des métiers où 59 métiers seront en compétition, et où 1500 compétiteurs, 65 pays, 250 000 visiteurs dont 100 000 scolaires sont attendus. Cette compétition, qui valorise la jeunesse, les métiers et l'excellence, au travers des champions qui vont s'affronter durant 4 jours, métier par métier, est un outil de valorisation des savoir-faire et des formations professionnelles

auprès du grand public, des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle. L'U2P et ses membres seront présents à Eurexpo. L'espace U2P, stand de 25m², aura pour message fédérateur « La voie des champions : plus de 400 métiers pour vivre mieux ». En effet le « vivre mieux » est incarné par la proximité et par les centaines de milliers de professionnels indépendants qui, chaque jour, apportent les services essentiels à la vie en

société, à chaque citoyen. Cette réalité s'exprime à travers plus de 400 métiers à découvrir et souvent redécouvrir, tant ils évoluent, innovent et se modernisent. S'orienter vers ces métiers, c'est se préparer à un métier qui a du sens et de l'avenir. L'espace U2P comportera en son centre une « boîte à questions » afin d'attirer et de divertir les jeunes talents. Il comportera également un espace d'exposition où la CAPEB, la CGAD, la CNAMS,

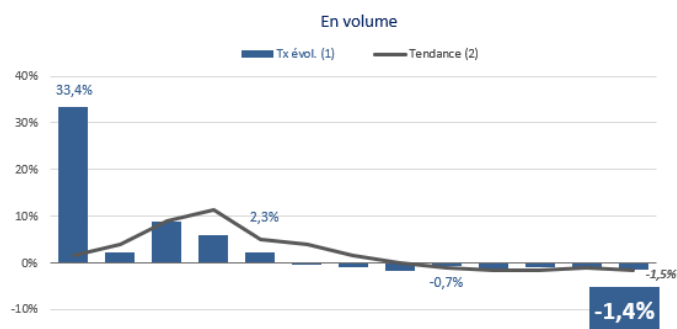
et l'UNAPL diffuseront des informations sur leurs métiers. Un pôle démonstration sera également proposé aux visiteurs avec des animations et l'usage de casques à réalité virtuelle. L'U2P encourage chacun à participer à cette manifestation internationale. L'accès est gratuit et ouvert à tous à la condition de s'inscrire via le formulaire suivant : <https://urlz.fr/rUwJ> ●



Maintien du niveau d'embauches en dépit d'une baisse d'activité

La baisse de chiffres d'affaires des entreprises de proximité s'est accentuée au cours du second trimestre 2024 : -1,4% en volume à un an d'intervalle contre -1,1% en début d'année, comme en témoigne la dernière enquête menée par l'Institut Xerfi pour le compte de l'U2P. Sur les douze derniers mois, la tendance est même un peu plus nette avec un repli de 1,5% en volume.

■ Evolution de l'activité des entreprises de proximité



Les entreprises de proximité de la construction ont été les plus impactées (-3%). Celles de l'alimentation ont également subi une baisse marquée (-1,9%) tandis que les professions libérales connaissent une moindre dégradation (-0,8%), soutenues par les résultats positifs des métiers du droit. Enfin, la contraction du chiffre d'affaires des entreprises de proximité de la fabrication et des services s'est

avérée réduite ce trimestre (-0,3%), grâce aux bonnes performances des artisans de la fabrication. La taille des entreprises a été déterminante puisque les entreprises sans salarié ont enregistré une chute de 3,9% tandis que les entreprises employant plus de dix salariés parvenaient à limiter le repli (-0,4%). La trésorerie des entreprises de proximité s'en est trouvée un peu plus fragilisée.

En effet, si le nombre de professionnels déclarant une hausse est restée proche de 10%, ceux qui ont fait état d'une détérioration ont nettement progressé : 22% contre 16% il y a trois mois. Les avis négatifs l'emportent quel que soit le secteur étudié. Compte tenu des incertitudes économiques et politiques, les entreprises de proximité sont restées prudentes mais néanmoins actives en matière d'emploi ; 16% de celles qui comptent au moins un salarié ont embauché au cours du premier semestre 2024, à l'identique du premier semestre 2023. Le nombre moyen de salariés embauchés a légèrement reculé pour s'établir à 1,6, contre 1,7 au premier semestre 2023. La dynamique d'embauche a été nettement positive dans l'artisanat et le commerce

alimentaire de proximité (21% +4 points) ainsi que dans l'hôtellerie-restauration (29% ; +4 points). La stabilité a prévalu dans l'artisanat du bâtiment (13%) alors que le niveau d'embauche s'est replié au sein des professions libérales de la santé (8% ; -3 points). Le pourcentage d'entreprises qui ont connu des difficultés de recrutement a progressé (27%, +3 points) au cours de ce premier semestre 2024, avec 67% des chefs d'entreprise qui ont regretté une absence de candidatures et 60% qui ont accusé le manque de qualification des postulants. Enfin, les intentions d'embauche au cours du semestre à venir sont en recul (8% versus 10% en 2023). En revanche, le nombre moyen de salariés recrutés devrait rester stable au second semestre 2024 (1,4). ●

L'U2P se réjouit de la mise en œuvre de la réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants

C'est une réforme attendue par les 4 millions de travailleurs indépendants du pays qui prendra effet en 2025, actée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS). Cette réforme établira l'équité contributive des indépendants avec les salariés et le renforcement de leurs droits sociaux.



Les ministres concernés ayant tous apposé leur signature, le décret réformant l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants* est paru le 6 juillet au Journal officiel.

La réforme commencera à produire ses effets dès le 1er janvier 2025 pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux. Elle va mettre fin à une situation inéquitable préjudiciable

aux travailleurs indépendants. En effet, ceux-ci versent aujourd'hui un montant de CSG et de CRDS supérieur aux salariés et a contrario se constituent moins de droits à la retraite. En réduisant la part de CSG-CRDS réglée par les travailleurs indépendants et en compensant par une hausse de leurs cotisations d'assurance retraite, la réforme va établir une équité contributive entre indépendants et salariés et va accroître le montant de la retraite des indépendants. L'U2P qui portait cette réforme depuis

plusieurs années tient à remercier le gouvernement de respecter les engagements qu'il avait pris dans le cadre de la réforme des retraites et de permettre ainsi l'entrée en vigueur définitive de cette réforme tant attendue. *Décret fixant le plancher et le plafond d'abattement ainsi que les taux de cotisation maladie, vieillesse de base et vieillesse complémentaire applicables à l'assiette des travailleurs indépendants calculée dans les conditions prévues par l'article 18 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024. ●

Rencontres de l'U2P : le rendez-vous des chefs d'entreprise de proximité et de leurs représentants

Cette année, les Rencontres de l'U2P se tiendront au CNIT Forest La Défense le 26 septembre prochain.

Les Rencontres de l'U2P rassemblent chaque année les représentants nationaux et territoriaux des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité, et des professions libérales. Dans un environnement économique, social et international, particulièrement incertain, ces rencontres seront l'occasion de rappeler que les TPE font preuve d'une grande résilience et de fortes capacités d'adaptation, des qualités qui doivent être mises au service de la société française. Placer les petites entreprises au cœur des prochaines orientations économiques et sociales contribuerait en effet à renforcer la

cohésion sociale et la croissance. Entre la quête d'une croissance plus soutenue, la nécessité de retrouver les clés d'une baisse durable du chômage ou encore l'exigence de réduire la dette publique, les défis ne manquent pas et l'U2P est convaincue que les entreprises de proximité sont appelées à jouer un rôle important pour atteindre ces grands objectifs. Par ailleurs, l'U2P veut contribuer, en concertation avec les autres partenaires sociaux et avec l'Etat, à redonner toute son efficacité à notre démocratie sociale, notamment en revitalisant le dialogue social et le paritarisme. Autour de ces défis,

l'U2P proposera sous le thème "Quand la TPE montre la voie", des débats importants : "Le dialogue social et la négociation au service des TPE", "Les partenaires sociaux, leviers du vivre ensemble" ou encore "Envie de donner envie : l'attractivité des TPE". Il est plus que jamais essentiel, alors que nous contestons la

sous-représentation des TPE et PME en France, de démontrer notre force de mobilisation. Pour s'inscrire aux Rencontres de l'U2P : <https://rencontres-u2p.fr/> ●



Les Brèves

Apprentissage : les derniers chiffres du ministère du Travail sont encourageants.

Cela était inattendu, compte tenu de la relative atonie de l'activité économique: le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 12,4% en cumul de janvier à avril sur un an. Plus de 71 600 jeunes se sont engagés dans cette voie de formation, alliant théorie en centre de formation (CFA) et pratique en entreprise, sur ces quatre premiers mois de l'année 2024. Les gros bataillons d'apprentis s'enrôlant au deuxième semestre, il faut rester prudent avant d'en déduire une tendance sur l'année, sans oublier les conséquences de la dissolution de l'Assemblée sur l'économie, et donc sur les embauches.

L'artisanat attire toujours. L'artisanat continue à séduire avec près de 250 000 entreprises qui ont vu le jour en 2023, selon le dernier baromètre ISM-MAAF. Ces chiffres confirment la place centrale de l'artisanat dans la dynamique de la création d'entreprise en France. Ce dynamisme est cependant à relativiser car il y a de fortes disparités entre les secteurs. Les créations concernent majoritairement des activités de service. Parmi les secteurs les plus florissants figurent le nettoyage des bâtiments (+17%), et le transport de voyageurs par taxi/VTC (+20%). Les soins de beauté ont aussi la cote avec 15 230 créations. Cependant, mis à part les services, l'ensemble des autres secteurs d'activité est en recul. Un contrecoup du ralentissement économique subi en 2023. Le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît la plus forte baisse (-8%) qui s'explique notamment par l'évolution des coûts des matériaux et par la crise énergétique. Ce recul concerne également l'alimentation (-7%), engendré principalement par la baisse du

pouvoir d'achat des ménages dans un contexte lié à la guerre en Ukraine. La fabrication est aussi un secteur d'activité en baisse (-5%). Un autre facteur a pu jouer en la défaveur de la création d'entreprise: la hausse des taux d'intérêt bancaires. Cela a pu engendrer une frilosité du côté des vendeurs et des repreneurs potentiels se répercutant sur des entreprises telles que des boucheries ou des boulangeries, où le rachat de fond de commerce est indispensable. A noter que les trois quarts des entreprises artisanales créées en France en 2023 étaient des microentreprises (77,5%), ce qui explique le dynamisme de certains secteurs comme la fabrication d'articles divers (+18%).

Une commission d'indemnisation examine les préjudices économiques causés par les JOP. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 n'ont pas été une grande opportunité pour toutes les entreprises, surtout pour celles qui se sont trouvées dans les zones et voies restreintes ou interdites d'accès pour des raisons de sécurité. Pour répondre à ces préjudices, le Gouvernement a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation afin qu'un avis soit émis sur les demandes de réparation financière formulées par les professionnels et acteurs économiques impactés. L'intérêt de cette commission pour les professionnels demandeurs est d'avoir la possibilité, si certaines conditions sont réunies, de bénéficier d'une indemnisation dans des délais plus rapides que ceux qui résulteraient de l'engagement d'une procédure juridictionnelle dont l'aboutissement complet serait plus tardif. Pour accéder au guide pratique et au modèle de dossier d'indemnisation : <https://urlz.fr/rVAD> ●

L'Agenda

3 juillet

Réunion du Conseil exécutif avec les Présidents des U2P de région.

Réunion du Conseil national.

Participation du Vice-Président de l'U2P, Christophe Sans, au Conseil National pour l'Emploi (CNE).

11 juillet

Réunion du Conseil exécutif.

5 septembre

Réunion du Conseil exécutif.

Du 10 au 15 septembre

Participation de l'U2P aux Worldskills Lyon.

26 septembre

Rencontres de l'U2P, grand rendez-vous des chefs d'entreprise de proximité et de leurs représentants, au CNIT, Paris La Défense.

3 octobre

Réunion du Conseil national.

10 octobre

Réunion du Conseil exécutif.

30 octobre

Réunion nationale des CPRIA, commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat, à l'Hôtel des Arts et Métiers, Paris.

7 novembre

Réunion du Conseil exécutif.

Du 19 au 21 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et Collectivités locales.

Sur les réseaux sociaux

Les 3 millions 700 mille #entreprises de #proximité déclarent leur flamme aux Jeux Olympiques et Paralympiques #Paris2024 !

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 26 juillet 2024

Tous derrière les athlètes français. Prolongeons ce moment de concorde et de joies.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 29 août 2024



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 septembre 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | www.u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage